

Dernières nouvelles de La Charte des Jardins



La Charte des Jardins étend sa biodiversité

La Charte des Jardins (voir détails en page 4) a pris le temps de la concertation. En 2007, à l'initiative d'énergie-environnement.ch, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, la charte a débuté par un projet-pilote dans lequel s'est beaucoup impliquée l'Association des Intérêts de Conches (GE) qui y voyait à la fois un moyen de préserver les richesses naturelles de son quartier et de renforcer les liens entre voisins. Bénéficiant de l'appui de la commune de Chêne-Bougeries et du Service de la conservation de la nature et du paysage du canton de Genève, la charte a ensuite été proposée à d'autres communes et associations qui en ont testé les principes et la diffusion.

C'est finalement au printemps 2010 (année internationale de la biodiversité) qu'énergie-environnement.ch a officiellement lancé l'opération à plus large échelle, en offrant sur son site Internet des conseils pour les communes et les associations désirant faire la promotion de la charte dans leur région. On y trouve bien sûr la charte,

mais aussi un prospectus, deux posters et le logo en téléchargement libre, ainsi qu'une page où s'inscrire individuellement.

Le but de cette newsletter est de resserrer les liens entre les personnes et les institutions qui se sont engagées moralement à préserver la biodiversité sur leur terrain ou dans leurs espaces verts en signant la Charte des Jardins. Dans le canton de Genève, huit communes en font la promotion active (Avusy, Céligny, Chêne-Bougeries, Collonge-Bellerive, Jussy, Meyrin, Onex et Vernier) ainsi que trois associations. D'autres belles initiatives ont été lancées ailleurs en Suisse romande, notamment par l'association La Maison Nature. Au total, plus d'un millier d'emplèmes ont été commandés à l'atelier protégé qui les fabrique.

Dans ces quelques pages, on pourra voir des exemples de ce qui est en cours. Si vous avez des expériences à partager, n'hésitez pas à transmettre vos informations (adresse en dernière page), afin que la prochaine newsletter puisse profiter de votre biodiversité. 🐛

Des horticulteurs qui cultivent aussi les papillons



Lorsqu'on est décidé à acquérir une plante indigène sauvage pour favoriser la survie de la petite faune, on est souvent bien emprunté face aux étiquettes des jardineriers et des pépiniéristes. Le nom latin de la plante, souvent abrégé ou tronqué, n'aide pas beaucoup le non-spécialiste. Et le nom en français est souvent trop vague pour savoir si on est en face d'une espèce sauvage de la région ou d'un *cultivar* plus ou moins exotique, qui produit souvent des fleurs stériles. Voilà pourquoi l'étiquette «Charte des Jardins» a été proposée aux professionnels. D'un rapide coup d'oeil, elle indique que la plante assure la survie et la reproduction des papillons, des oiseaux et des autres visiteurs des jardins par ses fleurs, ses fruits, ses graines, ses racines ou son bois.

Plusieurs pépiniéristes et paysagistes ont déjà adopté cette étiquette pour signaler à leurs clients les plantes sauvages de la région. L'étiquette est en téléchargement libre sur www.charte-des-jardins.ch, et on y trouvera aussi les noms et adresses des entreprises qui ont décidé de l'utiliser.

 www.charte-des-jardins.ch
rubrique «Étiquette pour plantes»



Rosa camina

Gravé à chaud dans le mélèze

Une mésange perchée sur le dos d'un hérisson qui tient une fleur en bouche: l'emblème de la Charte des Jardins souligne l'interdépendance des plantes et des animaux. Lorsqu'il a été question de le réaliser et de le distribuer, il a semblé naturel de se tourner vers des institutions d'utilité publique. C'est dans un atelier de la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) que les plaquettes en bois de mélèze sont façonnées, gravées uniquement par la chaleur sous le poids d'une presse, puis enduites d'une huile de protection naturelle. Jean-Noël Clausen, responsable des ateliers de Sion et Sierre, Claude Dumas

Les communes et les associations qui désirent lancer la Charte des Jardins dans leur région peuvent commander directement les emblèmes à la FOVAHM, voire même les personnaliser en y ajoutant une ligne de texte. Une douzaine de commandes, soit plus de 1100 emblèmes ont déjà été fabriqués depuis le lancement de la production en mars 2010.

Une partie de ces emblèmes est acheminée de Sion à Genève, chez Réalise, une entreprise associative d'insertion professionnelle qui pratique notamment l'entretien des jardins en accord avec les principes de la charte. Ces emblèmes sont destinés aux personnes qui s'engagent à



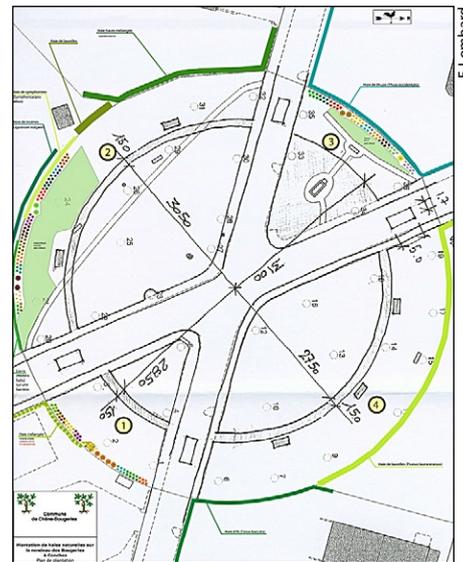
(atelier Bois) et Michel Mallaun (atelier Impression-Gravure) ont trouvé des solutions techniques écologiques et adapté leur technique de pressage à chaud qui n'était à l'origine pas prévue pour un si grand sujet.

«Nos usagers aiment beaucoup fabriquer les emblèmes de la Charte des Jardins», explique Michel Mallaun. «Ils trouvent ce logo très parlant et sympathique, et ils sont fiers de réaliser un objet qui sert à la protection des petits animaux de notre faune.»

protéger la biodiversité dans leur jardin de manière individuelle, parce la charte n'est pas encore gérée dans leur quartier. Réalise adresse un paquet contenant une charte en couleur, l'emblème et un mode d'emploi pour le fixer et l'entretenir. Financièrement parlant, seules ces deux associations bénéficient des revenus de l'opération. Mais chaque signataire de la charte est libre de faire fabriquer son emblème où il veut, en téléchargeant librement le logo sur Internet.

www.charte-des-jardins.ch

 rubrique «Logo et emblème»



Une place transformée en arboretum sauvage

Pour montrer à ses habitants à quoi ressemblent les arbustes indigènes sauvages qu'on peut planter dans une haie ou dans un jardin, la commune de Chêne-Bougeries (GE) a choisi de réaménager en arboretum de démonstration une place située en zone villas. Circulaire et coupée en quatre par la croisée de deux chemins, le Rondeau des Bougeries (plan ci-dessus) est devenu ainsi un lieu de démonstration de la Charte des Jardins, avec sa prairie fleurie et son tas de bois envahi de chèvrefeuille.

Vingt-sept espèces y ont été plantées en petits groupes en fonction de leurs exigences en lumière. Les arbustes forment ainsi de grands arcs de cercle sous les arbres centenaires de ce lieu historique, où se tenait autrefois un marché. Au pied de chaque plante un écriteau indique au promeneur le nom français et le nom latin – essentiels à connaître pour s'assurer d'acquérir une plante adaptée à la faune locale, et non pas une variété horticoles stérile qui ne favorise ni la reproduction des papillons ni la survie des petits animaux. 



Mission renaturation



Le 20 avril 2011, la mission américaine auprès des Nations unies, à Chambésy (GE), a organisé une cérémonie pour officialiser sa signature de la Charte des Jardins. Betty E. King, ambassadrice permanente, a semé un mélange de semences de prairie comportant 46 espèces de graminées et de plantes à fleurs qui poussent naturellement dans la région de Genève. Elle exprimait ainsi la volonté de la mission de remplacer son gazon monotone par une pelouse fleurie, non seulement propice à la survie de la faune locale, mais moins avide de tondeuse, de traitements chimiques et d'eau – ce qui réduit d'autant les

nuisances à l'environnement et les coûts de maintenance.

La reconversion de ce gazon est une première étape d'un vaste projet de renaturation mené par une équipe américano-suisse de jeunes étudiants paysagistes. Plusieurs biotopes seront installés autour des bâtiments de la mission déjà couverts de panneaux solaires photovoltaïques. L'ambassadrice se réjouit de voir une petite faune repeupler peu à peu le terrain, et espère vivement que d'autres propriétés voisines suivront le mouvement. Présent lors de la cérémonie, Bertrand von Arx, conservateur de la nature du



Eric Bridiers

canton de Genève, se réjouit de voir des couloirs biologiques prendre naissance au sein même du quartier des organisations internationales. «Recréer des espaces de nature contigus offre non seulement de la nourriture et des abris aux petits animaux, mais leur permet aussi de se déplacer. Ainsi, chaque propriété d'un réseau peut profiter de la visite des papillons, des oiseaux et des hérissons. Les jardins privés et les espaces verts des institutions peuvent même devenir de véritables conservatoires capables d'abriter des plantes et des animaux qui se raréfient ailleurs.»

 www.green-mission.info

Saint-Blaise fête mille ans de jardins

Saint-Blaise (NE) fête ses mille ans en 2011. Cette commune de 3000 habitants a conservé un cœur médiéval, d'autant plus charmant qu'il est traversé par le canal d'un vieux moulin dont la grande roue en bois est toujours en place. Avec la forêt en surplomb, le lac en contrebas et des vignes entre-deux, il ne faudrait pas grand chose pour que la nature puisse traverser l'agglomération en passant par les jardins privés et les aménagements verts.

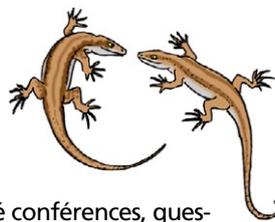
C'est exactement le but que s'est fixé le Groupe Nature de Saint-Blaise, soit une dizaine de personnes motivées qui cherchent à multiplier les coins de nature dans leur village, avec l'espoir de recréer de véritables corridors biologiques depuis la forêt jusqu'au lac.

Le jour du printemps 2010, le Groupe a organisé une soirée publique pour présenter la Charte des Jardins dont la démarche s'accordait idéalement avec son objectif. En présence des autorités communales, ouvertes à la démarche, la

soirée a enchaîné conférences, questions et discussions autour du vin du pays. Les participants ont pu emporter la Charte des Jardins et même son emblème, joliment réalisé par une céramiste du village. A ce jour, 15 jardins de St-Blaise ont signé la charte et mis à leur barrière la plaque d'argile gravée du hérisson.

A l'occasion du Millénaire de St-Blaise, le Groupe Nature présente trois «espaces verts naturels», organisés suivant les principes de la Charte des jardins et à visiter au cours d'une balade à travers le patrimoine: un jardin médiéval avec des plantes vicaces utilisées pour l'alimentation, la médecine ou la teinturerie; une zone humide où les plantes indigènes ont remplacé l'ancienne haie de tuyas; un jardin de biodiversité, avec ses massifs floraux, sa prairie fleurie, son mur en pierres sèches, ses tas de rondins et ses nichoirs – tous propices à la survie et à la reproduction de la petite faune.

 www.groupenature.ch



L. Cosandey

Aromates et lézards • Ces trois murs concentriques ont été montés sans ciment, puis remplis de sable par endroits et plantés d'herbes aromatiques. Ils deviendront une source d'ingrédients pour la cuisine et les soins, et un paradis pour les lézards des murailles. Ces reptiles inoffensifs utilisent le sable humide, chauffé par le soleil, pour couvrir leurs oeufs.

La Charte des Jardins

Que vous habitiez en maison individuelle ou en immeuble, adhérez à la Charte des Jardins afin de préserver la biodiversité autour de vous.



Pour favoriser la biodiversité, les possesseurs de jardin et les habitants d'immeubles entourés d'un espace vert – même petit – sont appelés à adhérer à la *Charte des Jardins* et à en afficher l'emblème à la vue de tous. La charte énonce dix bonnes pratiques favorables à la petite faune (hérissons, oiseaux, papillons, etc.), en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain.

L'habitat se densifie aux dépens de la nature

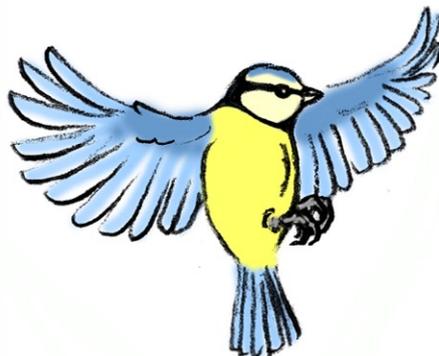
Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte de biodiversité concerne aussi nos régions, notamment parce que les coins de nature situés près des zones habitées régressent sous la pression de l'urbanisation. De plus, les grandes propriétés se morcellent, ce qui provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies fleuries et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux.

Pour séparer les nouvelles propriétés, on utilise trop souvent des murs et des grillages infranchissables pour les hérissons, alors qu'il faudrait permettre à ces insectivores de passer d'une parcelle à l'autre, notamment pour faciliter la rencontre entre les deux sexes.



Tous les jardins peuvent entrer dans la charte

La Charte des jardins encourage par exemple les voisins à créer des passages d'une douzaine de centimètres dans leurs barrières pour que les petits animaux puissent changer de jardin sans risquer leur vie



en traversant une route. Pour autant, il ne s'agit pas d'un label ni d'un document juridique: en la signant, on ne s'engage que «moralement» à en suivre les principes, et cet engagement se signale par l'emblème exposé à la vue de tous.

La charte peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté. Même si votre jardin est constitué uniquement d'une haie de lauriers, d'un gazon ras et de rhododendrons exotiques, vous pouvez cesser d'utiliser des pesticides, laisser pousser une bande d'herbe plus haut, modérer l'éclairage extérieur, et opter pour des espèces sauvages indigènes lorsque l'occasion de planter de nouveaux arbustes se présente.



Une démarche commune ou individuelle

Dans l'idéal, la Charte des Jardins est gérée par une commune, une association de quartier ou un groupement d'habitants. En effet, l'un de ses buts est de mettre les jardins en réseau, car une famille de hérissons ou de mésanges a besoin d'un espace de survie qui dépasse la capacité d'une seule propriété. De plus, la charte permet de créer des liens entre les habitants d'un même quartier. Ainsi, plusieurs communes et associations font déjà la

promotion de la charte, certaines offrant même l'emblème à chaque signataire du document.

Mais on n'est pas obligé d'attendre qu'un organisme gère la Charte des Jardins dans sa région pour la signer. Elle est disponible sur Internet. Toute personne peut y adhérer individuellement, et commander un emblème en bois de mélèze fabriqué dans un atelier protégé. Si on désire fabriquer son propre emblème, le logo de la charte est en téléchargement libre. Quant aux bonnes pratiques de jardinage qui favorisent la petite faune, on peut les découvrir de manière interactive dans le jardin virtuel d'energie-environnement.ch, le site des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. La Charte des Jardins existe également en allemand, en anglais et en italien. 🐞

Charte des jardins
energie-environnement.ch
Rue des Maraîchers 8
CH-1205 Genève
Tél. 022 809 40 59

